

Séance du 12 juillet 2023



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -  
Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG  
**ABSENTS** : Séverine CELLE - Jean-Baptiste SANGLARD  
**EXCUSES** : Catherine MATHIEU - - Virginie MONTES  
**SECRETARE DE SEANCE** : André DEFAY

**OBJET : Vente d'une partie de la parcelle AN 53 au Cros de Montroy à Mr MOREL Bruno**

Monsieur le Maire présente la demande de Mr MOREL Bruno concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée AN 53 jouxtant sa propriété au Cros de Montroy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **donne son accord** pour vendre une partie de la parcelle **AN 53 sise au Cros de Montroy**, dont la superficie sera déterminée par la réalisation d'un document d'arpentage à **Mr MOREL Bruno**, au prix de **5 € le m<sup>2</sup>** ;
- **précise** que les frais relatifs à la vente et au document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- **désigne** la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission ;
- **autorise** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- **désigne** Monsieur DEFAY André, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom et pour le compte de celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie  
le 12 juillet 2023  
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230412-23\_07\_003-DE  
Reçu le 19/07/2023